



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Stratégie hydrogène : Evolution des AAP opérés par l'ADEME

Contact :
remi.noirot@ademe.fr
02 40 35 80 21

1. L'AAP Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

Lien vers l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

Pour toute question : aap.h2@ademe.fr

AAP Briques technologiques et démonstrateurs H2 2023

- **Planning prévisionnel :**
 - Ouverture en avril
 - **Fonctionnement par clôture tous les 6 mois jusqu'à fin 2024**
- **Modification du cahier des charges:**
 - Axes 1,2 et 3 maintenus :
 - Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants
 - Axes 2 - Pilotes ou premières commerciales innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie
 - Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules
 - **Axe 4 modifié : Ecoconception et recyclabilité**
 - **Augmentation des taux d'aides en séparant la recherche industrielle du développement expérimental**

Les modifications en rouge sont à confirmer lors de la sortie de l'AAP

2. L'AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène

Pour toute question : ecosysh2@ademe.fr

Contact en Pays de la Loire et en Bretagne : remi.noirot@ademe.fr

Objectifs

Déployer dans les territoires, des écosystèmes structurants, associant infrastructures de production / distribution et des usages de l'hydrogène

- Décarboner l'industrie, améliorer la qualité de l'air, valoriser les renouvelables
- Favoriser la mutualisation des usages (industrie, mobilité, stationnaires) pour améliorer la rentabilité

Par le soutien à la demande, **accélérer le changement d'échelle et ainsi permettre l'industrialisation**

- Consolider une filière française de l'électrolyse
- Accompagner l'évolution de l'offre d'équipements sur certains marchés (mobilités professionnelle et lourde)

AAP Écosystèmes territoriaux hydrogène 2023

- **Planning prévisionnel :**
 - Consultation de la filière H2 par le SGPI en cours
 - Ouverture en avril, une **unique clôture en septembre**. Webinaires en préparation avec France Hydrogène.
 - Nouvel AAP en 2024 probable
- **Ce qui ne change pas ou peu :**
 - Logique d'écosystèmes : production / distribution / usages industriels et de mobilité
 - Production d'hydrogène : mini 2 MW d'électrolyse, la pyrolyse/gazéification est éligible
 - **Usages** : 50% des usages à identifier et à sécuriser (max 2 ans après l'ouverture des infra) ; justification du recours à l'hydrogène versus batterie
 - Véhicules neufs ou retrofités ; ouverture aux moteurs à combustion H2 pour les navires et les engins
 - **Etude d'opportunité et de faisabilité** vivement encouragées en amont des projets, possibilité d'être subventionnées à 50% par l'ADEME

AAP Ecosystèmes territoriaux hydrogène 2023

- **Ce qui change :**

- Révision du cadre juridique européen : Lignes Directrices Climat, Protection de l'Environnement et Energie en janvier 2022 ; RGEC (Règlement Général d'Exemption par Catégories) à paraître
- **Mise en concurrence** des projets selon la performance environnementale
 - le critère € d'aide d'Etat / tCO₂ évitées compte pour 70% de la note
- Plus d'application de taux d'aide systématiques, les porteurs sont doivent **formuler une demande d'aide**, entre 0 et 100% de l'assiette éligible (surcoût)
 - discussion à avoir entre partenaires infra et véhicules pour ajuster le montant d'aide total à proposer
- **Trois catégories** pour la mise en concurrence :
 - Nouveaux écosystèmes avec usages industriels majoritaires
 - Nouveaux écosystèmes avec usages mobilité majoritaires
 - Extension d'écosystèmes existants (stations et/ou véhicules)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

